

Article 31 du Règlement

En résumé, il est certain que dans l'intérêt de l'économie du Canada atlantique, toute la région doit être dotée d'un système de transport moderne, dont un raccordement fixe fait partie intégrante.

Je voudrais revenir sur certains arguments qu'ont soulevés des députés en ce qui concerne l'environnement. Un député a notamment demandé qu'on réalise une étude environnementale de ce projet particulier. Sauf erreur, ce projet a donné lieu à sept études environnementales. La principale étude. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): Je regrette mais comme il est 14 heures, en vertu de l'article 30(5) du Règlement, la Chambre doit maintenant passer aux déclarations des députés, conformément à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Français]

LE BUDGET DES DÉPENSES DU DÉPUTÉ D'ABITIBI

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, au début de février 1993, j'ai été avisé par lettre par la Chambre des communes que mon budget principal pour l'année 1993-1994 serait augmenté de 3,16 p. 100, suite à l'exposé économique et financier du 2 décembre 1992 du ministre des Finances. Cela représente un montant de 5 290 \$ d'augmentation que je refuse au nom des contribuables canadiens.

Selon les notes du ministère de l'Emploi et de l'Immigration concernant le projet de loi C-113, les modifications visent à contenir les dépenses de l'assurance-chômage, qu'une somme égale à 57 p. 100 de la rémunération hebdomadaire, soit une coupure de 3 p. 100 pour les travailleurs.

Aujourd'hui, ma décision vise à contenir les dépenses de mon budget au nom des contribuables canadiens.

[Traduction]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Monsieur le Président, selon un rapport publié aujourd'hui dans le *Journal de Montréal*, les changements apportés par le gouvernement à la Loi sur l'assurance-chômage devraient entraîner entre 1990 et 1994 une perte de 490 millions de dollars sur le plan de l'économie, rien que pour la région de Montréal. Cette baisse du pouvoir d'achat va avoir un effet catastrophique sur les petites entreprises et provoquer des pertes d'emplois, notamment chez les femmes et les jeunes.

Le ministre prétend que le fait de réduire de 60 à 57 p. 100 les prestations d'assurance-chômage et de refuser l'assurance-chômage à quiconque quitte son emploi ou est licencié va permettre aux contribuables d'épargner de l'argent.

Le gouvernement ferait bien de prendre conscience du fait que, s'il ne revient pas sur sa décision, ces réductions irréfléchies vont coûter plus cher aux contribuables.

* * *

LE CODE CRIMINEL

M. John Reimer (Kitchener): Monsieur le Président, en 1987, la Chambre s'est penchée sur une motion tendant à permettre à l'État d'avoir recours à la peine capitale. Je me suis prononcé en faveur de cette motion, car je croyais que l'État devait avoir la possibilité d'exécuter toute personne condamnée pour meurtre au premier degré. Aujourd'hui, ma position demeure la même.

La loi actuelle prévoit que toute personne reconnue coupable d'un meurtre au premier degré doit être condamnée à la prison à vie sans possibilité de libération conditionnelle pendant 25 ans. Cependant, il est difficile d'accepter qu'une personne condamnée pour plusieurs meurtres au premier degré ait également droit à une libération conditionnelle après seulement 25 ans.

Ainsi, j'exhorte le gouvernement à présenter des modifications au Code criminel afin de s'assurer que toute personne trouvée coupable de plusieurs meurtres au premier degré purge une peine minimale de 25 ans pour chaque crime et que toutes les sentences dans le cas de meurtre de ce genre ne peuvent pas faire l'objet d'un examen judiciaire.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Jerry Pickard (Essex—Kent): Monsieur le Président, la Société canadienne des postes semble avoir oublié sa raison d'être. La prestation de services aux